

L'Afrique est le laboratoire de la mise en œuvre de services financiers digitaux en zone rurale. S'agit-il d'une réelle perspective de lutte contre la pauvreté ? *Défis Sud* a posé la question à Baptiste Venet, enseignant-chercheur à l'Université Paris-Dauphine.

Argent mobile, paysans fragiles

| Interview de Baptiste Venet |

BIO Baptiste Venet est enseignant-chercheur à l'Université Paris-Dauphine. Actuellement coresponsable du master Développement durable & responsabilité des organisations.



DÉFIS SUD: *Quel est l'intérêt pour les paysans africains de réaliser des transactions monétaires par téléphone mobile ?*

BAPTISTE VENET: L'intérêt s'explique par le fait que peu de ménages africains peuvent ouvrir un compte bancaire classique dans une banque commerciale ayant pignon sur rue. Malgré tout, d'après certaines estimations, environ un Africain sur douze utilise une application mobile pour effectuer des transactions monétaires. L'exemple typique est le système de paiement M-Pesa, qui s'est développé au Kenya. Il permet aux personnes qui ont un téléphone mobile mais pas de compte bancaire classique de déposer de l'argent sur un compte stocké sur leur téléphone portable et d'effectuer des achats, de transférer de l'argent. Proposer ce type de services peut simplifier les transactions dans des pays où elles se font majoritairement en liquide. Utiliser un téléphone permet de payer un fournisseur. Le producteur, avant d'aller au marché du village voisin vendre une partie de sa récolte, a aussi de plus en plus le réflexe d'appeler des amis ou des connaissances du village en question pour se renseigner sur les prix. Les producteurs agricoles, y compris dans des endroits les plus reculés, peuvent être informés des coûts liés au transport. D'autres



© Marmelade.



services sont davantage liés à des systèmes d'assurance, afin de se prémunir des problèmes qui pourraient se poser en termes d'intempéries ou de destruction partielle des récoltes.

Ces services se développent de plus en plus en Afrique francophone à l'initiative d'Orange, avec une digitalisation de plus en plus impor-

Vers la disparition programmée du cash ?

En Afrique subsaharienne, les opérations de paiement par téléphone portable ont littéralement explosé, notamment grâce à un taux de pénétration de la téléphonie mobile qui dépasse les 100%, mais aussi grâce à une urbanisation importante, où les populations citadines envoient de l'argent à leurs parents restés dans les zones rurales.

A priori, ce genre de système compte des avantages: gain de temps dans des zones où les distances sont souvent très importantes, plus grande sécurité puisqu'on ne transporte plus de cash sur soi, et bien sûr, rapidité de paiement. Le succès est tel que désormais les opérateurs de téléphonie envisagent d'étendre l'usage du téléphone portable aux paiements de salaires, de frais scolaires, aux opérations dans les commerces, au règlement de factures diverses, etc.

Mais les effets peuvent être pervers car les services apportés par la téléphonie sont coûteux, ce qui risque de défavoriser les plus pauvres. Sans parler du fait qu'un large recours à la téléphonie mobile et à la monnaie électronique permet une surveillance beaucoup plus étroite de ses usagers... Bien sûr, d'autres arguments sont évoqués, comme la volonté de lutter contre la corruption ou le blanchiment d'argent.

En Inde, en novembre 2016, le premier ministre indien Narendra Modi annonçait que pour lutter contre la corruption et l'évasion fiscale, les billets de 500 et 1 000 roupies seraient retirés de la circulation. Au-delà de cette très officielle raison, se profilait la volonté de développer le marché très prometteur des paiements électroniques dans un pays où ceux-ci restent à la traîne (ils ne représentent que 14% des transactions).



À lire

« Promouvoir un portefeuille électronique pour les plus pauvres », un article de Solène Morvant-Roux assistant prof à l'Institut de démographie et de socio-économie de l'Université de Genève, et

Jean-Michel Servet, professeur honoraire à l'IHEID, Genève. (novembre 2016) www.letemps.ch



tante offerte par le système Orange Money. Il y a une volonté de rattraper le retard pris par rapport au groupe de télécommunications britannique Vodafone en Afrique anglophone.

DS: Ces services permettent-ils des économies d'échelle ?

BV: Ce ne sont jamais des systèmes gratuits. En Afrique, les compagnies de téléphonie mobile ont une position confortable et une mainmise importante sur l'ensemble du marché. Selon certaines estimations, il revient trente fois plus cher d'ouvrir une agence rurale décentralisée...

Lors de mes contacts avec Orange, au cours de mes recherches, j'ai expliqué que compte tenu des populations qui sont visées, il faut que les prix soient raisonnables, ne fût-ce que pour éviter de créer une nouvelle forme de dépendance et qui mettrait les gens dans une situation pire.

La faiblesse des infrastructures publiques explique que les opérateurs ont obtenu les parts de marché.

Il y a parfois, mais ce n'est pas systématique, une tentation de la part de ces opérateurs de privilégier la rentabilité et d'augmenter la facture adressée au client.

DS: Les services financiers digitaux sont-ils la voie royale pour la privatisation de la microfinance ? Qu'en pensez-vous ?

BV: En théorie, je suis convaincu que l'accès à des services financiers digitaux a un intérêt, qu'il peut aider les paysans à épargner, à ouvrir un compte et à le gérer... Cela dit, en pratique, la plupart des réseaux de téléphonie sont exclusivement privés. Les États des pays africains ne se sont jamais engagés financièrement. La faiblesse des infrastructures publiques explique pourquoi les opérateurs privés français et britanniques comme Orange ou Vodafone ont pu avoir de telles parts de marché. Historiquement, c'est eux qui se sont implantés, qui ont apporté ce service. Le problème se situe au niveau de la réglementation, il relève de l'autorité publique qui doit mettre en place les systèmes destinés à réguler ce marché.

Dans la plupart des pays africains, les opérateurs téléphoniques n'ont pas le statut de banque. Il existe quelques « joint-ventures » entre des banques locales, des institutions de microfinance (IMF) locales et des opérateurs de téléphonie mobile. Les opérateurs doivent comprendre que les IMF et les coopératives d'épargne et de crédit ont des rapports privilégiés avec leurs clients en zone rurale et ne peuvent pas être

de réglementations et dans les pays pauvres, en effet, elles sont souvent moins strictes. Il faut être très vigilant. Dans toute la microfinance, la question qui se pose est celle de la qualité de l'information qu'on donne au client.

En Europe, des organisations professionnelles s'intéressent de plus en plus à la digitalisation de l'agriculture. Par le biais des plateformes

Le problème se situe au niveau de la réglementation, il relève de l'autorité publique qui doit mettre en place les systèmes destinés à réguler ce marché.

remplacées. Malheureusement, les opérateurs ont constaté qu'il y avait de l'argent à faire et ont cru qu'ils pourraient se substituer aux IMF. On l'a même constaté en Europe, avec le projet de lancement d'Orange Bank.

DS: Ces opérateurs sont-ils vraiment incontournables ?

BV: Les coopératives d'épargne et de crédit peuvent fournir des services financiers digitaux, mais elles devront avoir un accord avec l'opérateur de téléphonie mobile. Il faut s'interroger sur la meilleure mise en œuvre. Évidemment on n'est pas à l'abri d'un certain nombre d'opérateurs qui y voient simplement une manière supplémentaire de faire de l'argent.

DS: N'y a-t-il pas un risque de perte de liberté pour les paysans ?

BV: C'est une question qui se pose... Dès lors qu'on fait une transaction avec son téléphone, il y a nécessairement une trace numérique. Une information est récoltée à propos du client. On en revient aux débats sur la surveillance de l'utilisateur de l'Internet. Ce sont des questions

d'échange d'informations, il est inévitable que le phénomène gagne les pays en développement. La difficulté est que les organisations paysannes de ces pays ne disposent pas du même rapport de force que les syndicaux agricoles au Nord. La démarche à l'heure actuelle est plutôt d'aller vers le client et de lui offrir des services. On peut donc imaginer qu'il y aura prochainement des échanges, notamment avec les organisations représentatives et les populations locales, pour négocier les meilleurs conditions possibles.

Mais tout dépendra du cadre réglementaire mis en place par les pouvoirs publics. La microfinance a longtemps été organisée par les ONG dans des pays sans juridiction la concernant. Ni les banques centrales ni les ministères des finances ne s'intéressaient vraiment à la question. Il y a toujours eu des retards d'un point de vue réglementaire et c'est dans cet intervalle que les organisations représentatives des paysans doivent réussir à créer un rapport de force pour influencer la future réglementation. III

Propos recueillis par Pierre Coopman

